



**La Fête**  
**DES**  
**VOISINS**

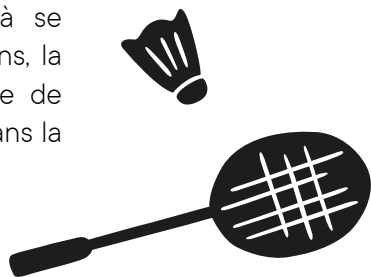
**DE MAGOG**

VILLE DE  
**Magog**

# UNE FÊTE ORGANISÉE PAR ET POUR LES VOISINS

La Fête des voisins est une occasion pour la population d'apprendre à mieux se connaître et de cultiver le plaisir de vivre ensemble. Elle a pour principal objectif de rapprocher les personnes vivant à proximité les uns des autres. La fête a également des retombées durables, notamment en ce qui concerne la sécurité des enfants, l'échange de petits services et l'entraide face à des situations difficiles.

Pour encourager et dynamiser le milieu à se regrouper et à organiser une Fête des voisins, la Ville de Magog a développé un programme de soutien visant à accompagner les citoyens dans la réalisation de leur événement.



## QUAND ORGANISER UNE FÊTE?



Il est possible d'organiser une Fête des voisins les fins de semaine (de la Journée nationale des patriotes à la fête du Travail).

2

Un maximum de deux fêtes par fin de semaine sont autorisées sur l'ensemble du territoire.



Si la date souhaitée n'est pas disponible, le responsable du programme communiquera avec le comité pour lui proposer une autre date.

# CRITÈRES D'AMISSIBILITÉ

- 1** Former un comité organisateur d'au moins deux résidents (adresses différentes) du voisinage âgés de 18 ans et plus;
- 2** Respecter les règlements municipaux (boissons alcoolisées, feu extérieur, fermeture de rue, etc.);
- 3** Inviter les voisins de la rue ou du quartier visé;



## SOUTIEN TECHNIQUE OFFERT GRATUITEMENT

- Outils de promotion : Cartons d'invitation, oriflammes et feuillet d'information;
- Service de table pour 50 personnes (Bols, assiettes, verres, ustensile, etc.) 100 % compostable;
- Prêt de barrière à l'effigie de la fête pour fermeture de rue, si autorisée;
- Prêt d'un sac de jeux extérieur récréatifs.

# INSCRIPTIONS



- 1** Se procurer le formulaire sur le site Internet de la Ville au [ville.magog.qc.ca/voisins](http://ville.magog.qc.ca/voisins)
- 2** Remplir formulaire
- 3** Envoyer le formulaire à la Direction culture, sports et vie communautaire  
Par courriel : [loisirculture@ville.magog.qc.ca](mailto:loisirculture@ville.magog.qc.ca)  
Par la poste : 95, rue Merry Nord, bureau 113, Magog, J1X 2E7

**IMPORTANT : Le formulaire doit être acheminé trois semaines avant la date d'activité souhaitée.**



Pour plus d'informations :  
[ville.magog.qc.ca/voisins](http://ville.magog.qc.ca/voisins)